

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

*NLSAF n°01040
30/12/2016*

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-006/PRES/PM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-299/PRES/PM/MJDHPC du 29 avril 2016 portant organisation du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique ;
- VU la loi n°10/93/ADP du 13 mai 1993 portant organisation judiciaire au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;
- VU la loi organique n° 049/CNT du 25 août 2015 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;
- VU la loi organique n° 050/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature ;
- VU le décret n°2016-377/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID du 20 mai 2016 portant application de la loi organique n° 049/CNT du 25 août 2015 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;
- SUR délibération du Conseil supérieur de la magistrature, en sa session ordinaire du 28 juillet 2016 ;

DECRETE

Article 1 : Sont nommés aux fonctions indiquées en regard de leurs noms, les magistrats dont les noms suivent :

COUR D'APPEL DE FADA N'GOURMA

Monsieur Peongniné Alexis KAMBIRE, Mle 130 169 Z, magistrat, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, Président;

Monsieur Wahoudou SANGA, Mle 130 289 E, magistrat, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, Vice-président;

Monsieur Anatole KABORE, Mle 130 300 C, magistrat, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, Président de chambre ;

Monsieur Marchel DIMA, Mle 130 354 Y, magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Conseiller ;

Monsieur Kiswendsida Fidèle Jean Rémi COMPAORE, Mle 130 373 F, magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Conseiller ;

Monsieur Seydou SOULAMA, Mle 130 401 U, magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Conseiller ;

Monsieur Harouna GANOU, Mle 130 415 X, magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Conseiller ;

Monsieur Rasmané BIKIENGA, Mle 130 245 M, magistrat, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, Procureur général ;

Monsieur Moussa Guillaume ZOURE, Mle 130 313 R, magistrat, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, Substitut du Procureur général ;

Monsieur Jean Claude KABORE, Mle 130 347 E, magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Substitut du Procureur général ;

Article 2 : Le Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique, Garde des Sceaux et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

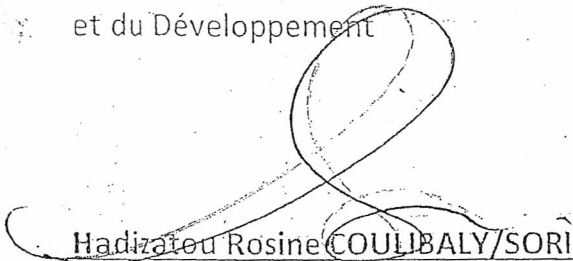
Ouagadougou, le 30 decembre 2016



Roch Marc Christian KABORE



Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Justice, des droits
humains et de la promotion civique,
Garde des Sceaux



Bessolé René BAGORO